

- 8 - Les annulations de "Forfaits 5 ou 10 leçons" sont irrecevables hormis en cas de maladie. **Dans ce cas, l'adhérent devra fournir obligatoirement un certificat médical et ce, dans un délai maximum de 5 jours à compter de la date initialement prévue de la première leçon.**
- 9 - La validité du forfait ne peut excéder 3 mois pour les forfaits de 10 leçons et 1 mois et demi pour les forfaits de 5 leçons, **quel qu'en soit le motif**, étant précisé que tout forfait débuté sur la saison en cours ne pourra être reporté sur la saison suivante. **Les dates de début et fin de séances seront précisées au dos du carton leçons.**

STAGES LEÇONS VACANCES SCOLAIRES

Des stages sont proposés pendant les périodes des congés scolaires, à raison d'une séance quotidienne, à horaires fixes pendant 4 ou 5 jours. Les annulations de ces forfaits doivent être adressées directement à la section natation au minimum 1 semaine avant la date de début du stage. Dans le cas contraire, la cotisation sera due en intégralité, sauf sur présentation d'un certificat médical. Néanmoins, une somme forfaitaire de 20€, au titre de frais de dossier, sera retenue pour toute annulation.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

À Levallois, le

Signature du client ou de son représentant légal pour les mineurs.

SECTION LSC NATATION : LEÇONS DE NATATION

Des leçons particulières sont proposées à partir de 4 ans, afin de permettre une première approche du milieu aquatique, axée notamment sur le développement du réflexe anti-noyade.

Dès 5 ans, un apprentissage structuré des nages codifiées est mis en place, tout au long de l'année.

Les séances, d'une durée de 30 minutes, ont lieu une fois par semaine en petits groupes de trois enfants maximum, regroupés par âge et niveau, afin d'assurer un suivi personnalisé et de qualité.

TARIFS

Forfait de 5 leçons

- 140€ (résidents Levalloisiens)
- 160€ (entreprises Levalloisiennes)
- 160€ (non Levalloisiens)

Forfait de 10 leçons

- 260€ (résidents Levalloisiens)
- 310€ (entreprises Levalloisiennes)
- 310€ (non Levalloisiens)

INSCRIPTIONS

- Un justificatif de domicile (résidents Levalloisiens).
- Règlement par chèque, en espèces ou HelloAsso (stages, entreprises et extérieurs).

PLANNING

Du lundi au dimanche.

Responsable du dossier leçons

nkeddi@lscnatation.fr - 06 43 98 17 84

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 13h

<https://natation-levalloissportingclub.fr/>

RÈGLEMENT LEÇONS DE NATATION

DISPENSÉES PAR LA SECTION
LEVALLOIS SPORTING CLUB NATATION

Direction de la Communication - Imprimerie municipale - IMPRIMERIE



RÈGLEMENT

LEÇONS DE NATATION

DISPENSÉES PAR LA SECTION LSC NATATION

- 1 - Dès réception du mail de confirmation, le client dispose de 48h pour réaliser son inscription en ligne. Au-delà, le créneau est réattribué. Les leçons ne peuvent débuter sans avoir procédé au préalable aux démarches administratives (minimum 48h avant le 1^{er} cours) auprès de l'accueil du LSC Natation, entrée associative du Centre aquatique de Levallois, située 29 rue Pierre-Brossolette.
- 2 - **Une fois les formalités administratives réalisées, l'inscription devient ferme et définitive. Le forfait leçons est dû en intégralité.**
- 3 - Les leçons sont dispensées durant les périodes scolaires à raison d'une séance hebdomadaire de trente minutes, à horaires fixes, par effectif de 3 élèves maximum, d'âge et de niveau équivalent.
- 4 - L'accès aux vestiaires s'effectue par l'entrée principale du CAL, 15 rue Raspail, 10 minutes avant l'horaire prévu de la séance, sur présentation obligatoire de la carte de leçons auprès des agents d'accueil, à défaut l'accès sera refusé.
- 5 - Les horaires stipulés sur la carte de leçons ne peuvent être en aucun cas modifiés.
- 6 - Le point de rendez-vous "accueil leçons" se situe à gauche du pédiluve. Le parent ou l'accompagnateur peut, s'il le souhaite, assister au cours uniquement en tenue de bain. L'adhésion aux leçons ne donne pas accès au bassin avant ou après la séance. Si l'adhérent souhaite bénéficier d'un accès libre, il devra préalablement s'acquitter d'une entrée piscine et garder le justificatif de paiement.
- 7 - En cas de retard de l'élève, l'heure de fin de cours ne changera pas. Aucune compensation ou remboursement ne sera effectué. Toute leçon annulée par l'adhérent, plus de 48h à l'avance, sera reportée. Pour ce faire, l'élève doit prévenir le maître-nageur (coordonnées téléphoniques au dos de la carte leçons). Un maximum de 2 reports est autorisé pour les forfaits de 5 leçons et de 3 reports pour les forfaits de 10 leçons. Toute leçon annulée par l'adhérent moins de 48h à l'avance, ne sera ni reportée, ni remboursée (sauf motif médical avec présentation obligatoire d'un justificatif du médecin dans la semaine). Toute leçon annulée par le maître-nageur, sera systématiquement reportée.

- 8 - Les annulations de "Forfaits 5 ou 10 leçons" sont irrecevables hormis en cas de maladie. **Dans ce cas, l'adhérent devra fournir obligatoirement un certificat médical et ce, dans un délai maximum de 5 jours à compter de la date initialement prévue de la première leçon.**
- 9 - La validité du forfait ne peut excéder 3 mois pour les forfaits de 10 leçons et 1 mois et demi pour les forfaits de 5 leçons, **quel qu'en soit le motif**, étant précisé que tout forfait débuté sur la saison en cours ne pourra être reporté sur la saison suivante. **Les dates de début et fin de séances seront précisées au dos du carton leçons.**

STAGES LEÇONS VACANCES SCOLAIRES

Des stages sont proposés pendant les périodes des congés scolaires, à raison d'une séance quotidienne, à horaires fixes pendant 4 ou 5 jours. Les annulations de ces forfaits doivent être adressées directement à la section natation au minimum 1 semaine avant la date de début du stage. Dans le cas contraire, la cotisation sera due en intégralité, sauf sur présentation d'un certificat médical. Néanmoins, une somme forfaitaire de 20€, au titre de frais de dossier, sera retenue pour toute annulation.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

À Levallois, le

Signature du client ou de son représentant légal pour les mineurs.

RÈGLEMENT

LEÇONS DE NATATION

DISPENSÉES PAR LA SECTION LSC NATATION

- 1 - Dès réception du mail de confirmation, le client dispose de 48h pour réaliser son inscription en ligne. Au-delà, le créneau est réattribué. Les leçons ne peuvent débuter sans avoir procédé au préalable aux démarches administratives (minimum 48h avant le 1^{er} cours) auprès de l'accueil du LSC Natation, entrée associative du Centre aquatique de Levallois, située 29 rue Pierre-Brossolette.
- 2 - **Une fois les formalités administratives réalisées, l'inscription devient ferme et définitive. Le forfait leçons est dû en intégralité.**
- 3 - Les leçons sont dispensées durant les périodes scolaires à raison d'une séance hebdomadaire de trente minutes, à horaires fixes, par effectif de 3 élèves maximum, d'âge et de niveau équivalent.
- 4 - L'accès aux vestiaires s'effectue par l'entrée principale du CAL, 15 rue Raspail, 10 minutes avant l'horaire prévu de la séance, sur présentation obligatoire de la carte de leçons auprès des agents d'accueil, à défaut l'accès sera refusé.
- 5 - Les horaires stipulés sur la carte de leçons ne peuvent être en aucun cas modifiés.
- 6 - Le point de rendez-vous "accueil leçons" se situe à gauche du pédiluve. Le parent ou l'accompagnateur peut, s'il le souhaite, assister au cours uniquement en tenue de bain. L'adhésion aux leçons ne donne pas accès au bassin avant ou après la séance. Si l'adhérent souhaite bénéficier d'un accès libre, il devra préalablement s'acquitter d'une entrée piscine et garder le justificatif de paiement.
- 7 - En cas de retard de l'élève, l'heure de fin de cours ne changera pas. Aucune compensation ou remboursement ne sera effectué. Toute leçon annulée par l'adhérent, plus de 48h à l'avance, sera reportée. Pour ce faire, l'élève doit prévenir le maître-nageur (coordonnées téléphoniques au dos de la carte leçons). Un maximum de 2 reports est autorisé pour les forfaits de 5 leçons et de 3 reports pour les forfaits de 10 leçons. Toute leçon annulée par l'adhérent moins de 48h à l'avance, ne sera ni reportée, ni remboursée (sauf motif médical avec présentation obligatoire d'un justificatif du médecin dans la semaine). Toute leçon annulée par le maître-nageur, sera systématiquement reportée.

